



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 15 octobre 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, (1.1.6 : retiré), 1.1.7, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 4.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h00.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.5), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 5.4), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

**Etaient absents** : M. Christophe LIME, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT

**Secrétaire de séance** : Mme Elsa MAILLOT

**Procurations de vote** :

Mandants : C. LIME

Mandataires : E. MAILLOT

Délibération n°2015/002965

Rapport n°5.2 - Propriétaires Bailleurs - Demandes de subvention dans le cadre de l'aide AAPEL (< 10 000 €)

**Propriétaires Bailleurs - Demandes de subvention dans  
le cadre de l'aide AAPEL (< 10 000 €)**

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

**Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « AP/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »	Montant de l'AP : 4 546 800 € Montant du CP 2015 : 580 000 € Montant de l'opération : 9 511 €

**Résumé :**

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon a pour ambition d'encourager la production de logements locatifs à loyer maîtrisé et présentant une haute performance énergétique et environnementale. Les propriétaires qui s'engagent dans des projets de création ou de réhabilitation de tels logements peuvent bénéficier du soutien financier du Grand Besançon. Ce rapport fait état de 2 nouvelles demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 9 511 €. Les aides accordées permettront la création ou la réhabilitation de 3 logements locatifs à loyer maîtrisé conventionnés.

**I. Demandes de subvention pour la création de logements locatifs à loyers maîtrisés**

**↳ M. HAKKAR Mohamed - Besançon**

Opérateur AMO : association HDL

Objet : demande de subvention pour la **rénovation d'un logement vacant dégradé** situé 76 G, rue de Chalezeule à Besançon. Ce logement affichera une **performance énergétique C** après travaux.

Type de bâti : immeuble de 1960

Nature de l'opération : I LCS (Logement à Loyer Conventionné Social)

Niveaux de loyer (hors charges) : 481 € pour une surface de 84,58 m<sup>2</sup>

Montant HT des travaux : 60 801 €

Dépense subventionnable : 19 866 €

Participation du Grand Besançon : 10 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 400 € correspondant à 80 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)

**Classe initiale E - Classe C atteinte après travaux**

**Subvention prévisionnelle : 1 986 €**

Autres financements :

- Anah : 17 190 €

**% d'aides publiques pour ce dossier : 32 % du montant HT des travaux**

**M. et Mme LUGANT - Fontain**

Opérateur AMO : association HDL

Objet : demande de subvention pour **l'aménagement de 2 logements locatifs** par transformation d'usage dans la grange d'une ancienne ferme située 6 rue de la Fontaine à Fontain. Ces logements afficheront une **performance énergétique BBC Rénovation** après travaux, soit une consommation énergétique conventionnelle inférieure à 96 KWh/ép./m<sup>2</sup>/an.

Type de bâti : maison de 1900

Nature de l'opération : 1 LI (logement à loyer intermédiaire) et 1 LCS (Logement à Loyer Conventionné Social)

Niveaux de loyer (hors charges) :

- logement 1 / 100,99 m<sup>2</sup> : 648,36 €
- logement 2 / 101,87 m<sup>2</sup> : 542,97 €

Montant HT des travaux : 108 967 €

Dépense subventionnable : 30 099 €

Participation du Grand Besançon : 25 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 300 € correspondant à 80 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)

**Classe B atteinte après travaux**

**Subvention prévisionnelle : 7 525€**

Autres financements :

- Anah : 20 680 €

**% d'aides publiques pour ce dossier : 26 % du montant HT des travaux**

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 2 demandes de subventions d'un montant total prévisionnel de 9 511 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs

Reçu le 22 OCT. 2015



Contrôle de légalité